

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES  
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2021\_ 0008

DÉCISION

**OBJET** : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 21D03 RELATIF À LA MAINTENANCE DU PROGICIEL MUNICIPAL MOBILE, GESTION DE TERRAIN POLICE MUNICIPALE, AVEC LA SOCIÉTÉ LOGITUD SOLUTIONS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-3-3° ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que le marché public de maintenance du progiciel MUNICIPAL Mobile est arrivé à son terme le 31 décembre 2020, et qu'il convient d'en conclure un nouveau afin d'en assurer le maintien en bon état de fonctionnement,

**CONSIDÉRANT** la proposition afférente de la société LOGITUD SOLUTIONS,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la catégorie d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle « Maintenance progiciel MUNICIPAL Mobile » dont la valeur ne dépasse pas 25 000 € HT,

DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la Société LOGITUD SOLUTIONS SAS, sise ZAC du Parc-des-Collines, 53 rue Victor-Schœlcher 68200 MULHOUSE, le marché public de services n° 21D03 relatif à la maintenance du progiciel MUNICIPAL Mobile de gestion de terrain de la police municipale, comprenant sept licences mobiles, pour une première période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 puis renouvelable tacitement par période annuelle, deux fois maximum.

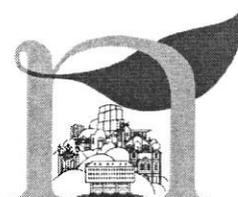
Le montant global et forfaitaire annuel est de 354,80 € HT (soit 425,76 € TTC), payable annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture.

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;

1/2



# VILLE DE NOISIEL

0008

Suite de la décision DEC2021\_

Portant « Conclusion du marché public de services n° 21D03 relatif à la maintenance du progiciel MUNICIPAL Mobile, gestion de terrain police municipale, avec la société LOGITUD Solutions »

- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
  - Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
  - au titulaire du marché,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 18-01-2021



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	21 JAN. 2021
Affiché en Mairie le	21 JAN. 2021
Publié au RAA le	21 JAN. 2021
<del>Notifié le</del>	

2/2

